

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 231****26 février 2004****SOMMAIRE**

<b>AJM Technologies S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11053</b>	<b>HCEPP Luxembourg Poland III, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11073</b>
<b>Anubia S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11048</b>	<b>HCEPP Luxembourg Poland V, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11071</b>
<b>Architectes Perry Weber &amp; Associés S.A., Senningen</b> .....	<b>11055</b>	<b>Immo Consult, S.à r.l., Dudelange</b> .....	<b>11051</b>
<b>Autrepart, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11085</b>	<b>Kar-Tess Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11082</b>
<b>Bauhaus Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11045</b>	<b>Kentia Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11083</b>
<b>Bauhaus Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11045</b>	<b>Lamartine Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11062</b>
<b>Blue Azur S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11072</b>	<b>Little Mami S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11050</b>
<b>BR Development International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11072</b>	<b>Lomaser S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11044</b>
<b>Business Architects International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11051</b>	<b>Lov, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11085</b>
<b>Business Services Access, S.à r.l.</b> .....	<b>11079</b>	<b>Mac Aniaut Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11084</b>
<b>Café des Artistes, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11077</b>	<b>Mandarin Business S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11060</b>
<b>CBOS S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11061</b>	<b>Marbrerie Boost, S.à r.l., Niederanven</b> .....	<b>11085</b>
<b>CEFIP, Compagnie d'Éditeurs d'un Fichier Informatisé Pharmaceutique, S.à r.l., Howald</b> .....	<b>11061</b>	<b>McArthurGlen Continental Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11045</b>
<b>Centre Helfent S.A., Kockelscheuer</b> .....	<b>11086</b>	<b>Mytilineos Finance S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>11077</b>
<b>Chauffage Federspiel, S.à r.l., Bertrange</b> .....	<b>11086</b>	<b>Networkscreen Technology S.A., Luxembourg</b> ..	<b>11059</b>
<b>Chauffage-Sanitaire Mauduit, S.à r.l., Mamer</b> .....	<b>11086</b>	<b>Olmlux S.A., Remich</b> .....	<b>11087</b>
<b>Coin International, S.à r.l., Mamer</b> .....	<b>11053</b>	<b>Parital S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11083</b>
<b>Condor Courtiers &amp; Conseillers, S.à r.l., Strassen</b> ..	<b>11042</b>	<b>Patcorp S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>11061</b>
<b>Crumplins S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11059</b>	<b>Pole Star S.A.</b> .....	<b>11088</b>
<b>DP Consult S.A., Pétange</b> .....	<b>11056</b>	<b>Private Gallery S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11084</b>
<b>Easy Travel, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11049</b>	<b>Repacom, S.à r.l., Fentange</b> .....	<b>11086</b>
<b>Enternetworks Communication S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11083</b>	<b>Repeg Holdings Lux, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11084</b>
<b>Equicom S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11086</b>	<b>Rofa S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11074</b>
<b>Escalux, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11087</b>	<b>Rofa S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11075</b>
<b>Finelco S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11079</b>	<b>Rofa S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11075</b>
<b>Gefin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11046</b>	<b>Rofa S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11075</b>
<b>GHE Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11078</b>	<b>Rofa S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11075</b>
<b>GHE Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11078</b>	<b>saint paul S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11074</b>
<b>Global Group AG, Luxembourg</b> .....	<b>11060</b>	<b>Sedac-Therapeutics Europe S.A., Luxembourg</b> ..	<b>11078</b>
<b>GP Financière New Sub 1 S.C.S., Luxembourg</b> ..	<b>11055</b>	<b>SFPI S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11078</b>
<b>Groupe Stratégie Patrimoine S.A.</b> .....	<b>11085</b>	<b>SOCOTEX, Société Commerciale de Textiles S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11087</b>
<b>Halder-GIMV Germany Program - Adams Street, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11056</b>	<b>Sofinex S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11082</b>
<b>HBH S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11086</b>	<b>Someba S.A., Mondorf-les-Bains</b> .....	<b>11051</b>
<b>HCEPP Luxembourg Czech Republic I, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11054</b>	<b>Spitfire S.A.</b> .....	<b>11088</b>
<b>HCEPP Luxembourg Czech Republic II, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11052</b>	<b>Tarfin Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11085</b>
<b>HCEPP Luxembourg Poland I, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>11076</b>	<b>Teofin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11050</b>
		<b>UTCA Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>11048</b>
		<b>VDFinco S.A.</b> .....	<b>11087</b>
		<b>World Production Agency S.A., Luxembourg</b> ..	<b>11082</b>
		<b>Yapi Invest S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>11068</b>

**CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 98.387.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale, ici représentée par Monsieur Johan Priem, employé privé, demeurant à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale.

2.- TEAM CONSULT, S.à r.l., avec siège social à L-7340 Heisdorf 24, rue de la Forêt Verte, ici représentée par Monsieur Bernard Bosquée, agent d'assurances, demeurant à L-7340 Heisdorf, 24, rue de la Forêt Verte.

Lesquels comparants représentés comme il est dit ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- toutes les formes de distribution en matière d'assurances, notamment le courtage en assurances et en produits d'épargne;

- la fourniture de tous les services possibles liés à la commercialisation et au marketing de produits d'assurance, et ce tant aux fournisseurs de ce type de produits (autres intermédiaires en assurance) qu'à la clientèle pour ce type de produits.

Son objet inclut également l'activité de marketing et de communication, l'organisation de réseaux commerciaux pour compte de tiers, l'organisation de cours de formation, de séminaires, conférences, présentations et d'activités de communication en général, la mise en place de services informatiques et de communication destinés à sa clientèle ou à des tiers.

En outre, la société peut faire tout ce qui se rapporte à l'objet susmentionné ou qui peut contribuer à la réalisation de cet objet.

La société peut également promouvoir et réaliser toutes prestations de nature actuarielle, fiscale, économique ou financière se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut accomplir, procéder à l'acquisition ou à la location de tous biens ou droits immobiliers et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

Par ailleurs, la société peut conclure des contrats avec, et détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités, y compris des sociétés d'assurance, afin de favoriser ses opérations, y compris l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations ou autres titres de tout nature et gérer, développer et administrer son portefeuille.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Toutes ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A., prédésignée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . . 125

2.- TEAM CONSULT, S.à r.l., prédésignée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . . 125

Total: deux cent cinquante parts sociales . . . . . 250

Les souscripteurs ont entièrement libéré leurs parts, par des versements en espèces de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250) chacun, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant chacun 50% du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Bernard Bosquée, agent d'assurances, demeurant à L-7340 Heisdorf, 24, rue de la Forêt Verte, né à Bastogne, le 26 janvier 1964.

Monsieur Johan Priem, employé privé, demeurant à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale, né à Izegem (B), le 8 septembre 1965.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de chacun des gérants.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Strassen, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prénommés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Priem, B. Bosquée, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2003, vol. 426, fol. 36, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(007848.3/242/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2004.

**LOMASER S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 47, rue de Vianden.  
R. C. Luxembourg B 74.617.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LOMASER S.A. en liquidation, avec siège social à L-2680 Luxembourg, 47, rue de Vianden, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.617), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 février 2000, publié au Mémorial C numéro 439 du 21 juin 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1006 du 2 juillet 2002,

et mise en liquidation suivant acte reçu par notaire instrumentant en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 556 du 22 mai 2003,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michèle Grisard, employée privée, demeurant à Allondrelle, (France).

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sonia Picard, employée privée, demeurant à Gérouville, (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Louis, employée privée, demeurant à Tenneville, (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire-vérificateur.

2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans au moins.

4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées pendant cinq ans au moins chez Monsieur Daniel Van den Driesch, administrateur de sociétés, à B-1700 Dilbeek, 86, Elegemstraat, (Belgique), au profit de qui il appartiendra.

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Picard, M. Grisard, I. Louis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 58, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009262.3/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**BAUHAUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 57.453.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 7 janvier 2004*

Affectation du résultat: le bénéfice de 17.998.306,70 est reporté sur l'exercice suivant. La répartition de résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010488.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**BAUHAUS INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gsellschaftssitz: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

H. R. Luxemburg B 57.453.

Société dont le siège a été transféré à Luxembourg suivant acte du 13 décembre 1996 par Maître Reginald Neuman.

*Auszug aus der Generalversammlung vom 7. Januar 2004*

Das Mandat der Verwaltungsräte Heinz-Georg Baus, Alfred Egger und Jean Pierson sowie das Mandat des Rechnungskommisars BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE wird für eine Periode von einem Jahr verlängert d.h. zur Generalversammlung die im Jahre 2005 stattfinden wird.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07154. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(010498.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**McArthurGlen CONTINENTAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 84.836.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution de l'associé unique du 14 novembre 2003 que:

- Monsieur Martin James Hoffmann, Comptable, demeurant au 1501 K Street, NW Washington DC, Etats-Unis, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Mitchell Schear, administrateur démissionnaire, et ce, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05829. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010251.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**GEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 98.509.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), enregistré sous le numéro 063963C, le 30 juillet 1993.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les deux sont ici représentées par Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédictes procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'elles déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de GEFIN S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euro (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société LENHAM LIMITED, prédésignée, trois cent dix-neuf actions, .....	319
2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action, .....	1
Total: trois cent vingt actions, .....	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euro (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euro.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Monsieur Angelo de Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1956, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Cappello, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2003, vol. 525, fol. 57, case 1. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009555.3/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**ANUBIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.928.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

ANUBIA S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05672. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010195.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**UTCA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.367.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

UTCA FINANCE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05670. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010198.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---



**EASY TRAVEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.569.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée EASY TRAVEL, S.à r.l., en liquidation, avec siège social à l'Aéroport de Luxembourg, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 34.569), constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1986, publié au Mémorial C numéro 33 du 9 février 1987,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch:

- en date du 11 novembre 1987, publié au Mémorial C numéro 32 du 5 février 1988,

- en date du 7 juin 1989, publié au Mémorial C numéro 307 du 27 octobre 1989,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1990, publié au Mémorial C numéro 20 du 23 janvier 1991,

et mise en liquidation suivant acte reçu par ledit notaire Reginald Neuman en date du 23 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 145 du 3 avril 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Walesch, Executive Vice-President, demeurant à Senningen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Tom Lentz, Vice-President Accounting, demeurant à Helmsange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Tanja Wallendorf, employée, demeurant à Helmsange.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Revue du rapport des commissaires-vérificateurs.

2.- Décharge à donner au collège des liquidateurs et aux commissaires-vérificateurs.

3.- Prononciation de la clôture de la liquidation de la société.

4.- Destination de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être conservés pendant cinq ans au moins.

5.- Divers.

B) Que tous les associés ont été convoqués par lettre recommandée à la poste.

C) Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 5.000 parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social, sont présents ou valablement représentés à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes à l'unanimité.

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport des commissaires-vérificateurs à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au collège des liquidateurs et aux commissaires-vérificateurs à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société anonyme LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A., à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Walesch, T. Lentz, T. Wallendorf, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2003, vol. 525, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009263.3/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**TEOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.727.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

TEOFIN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010201.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**LITTLE MAMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.943.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

LITTLE MAMI S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, réf. LSO-AM05661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010205.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**IMMO CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3470 Dudelange, 2, rue de la Fontaine.

R. C. Luxembourg B 67.135.

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Triacca, gérant, demeurant à F-57970 Yutz, 20, Esplanade de la Brasserie, (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée IMMO CONSULT, S.à r.l., ayant son siège social à L-3470 Dudelange, 2, rue de la Fontaine, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 67.135), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 54 du 30 janvier 1999,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1104 du 18 juillet 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux (2) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la construction et la réalisation immobilière en Entreprise Générale de Constructions, ainsi que toutes opérations immobilières.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Triacca, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2003, vol. 525, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009454.3/231/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**SOMEBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 23, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 22.496.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(010369.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**BUSINESS ARCHITECS INTERNATIONAL (Succursale) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.911.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(010373.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 76.005.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

The private limited company HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R. C. Luxembourg section B number 76,008), here represented by Mr Simon Henin, private employee, professionally residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, by virtue of the proxy given under private seal.

That proxy initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of the private limited company HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II, S.à r.l., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch in Luxembourg, (R. C. Luxembourg section B number 76.005), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 22nd of May 2000, published in the Mémorial C number 693 of the 26th of September 2000,

and that the articles of association have been modified by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, on the 31st of December 2002, published in the Mémorial C number 239 of the 6th of March 2003,

and that the appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital from forty-four thousand seven hundred thirty-one Euros (44,731.- EUR) up to forty-seven thousand five hundred eighty-one Euros (47,581.- EUR) by increasing the value of the issued shares of the company.

The sole partner decides that the shares of the company will forthwith have no par value.

The increase of the capital has been paid up by a contribution in kind consisting in the transfer to the share capital account of the company of an total amount of two thousand eight hundred and fifty Euros (2,850.- EUR) being the aggregate principal amount of a loan notes issued by the company and held by the sole partner.

The proof of the existence and of the value of the contributions have been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the increase of capital resolved in the above resolution, article six (6) of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at forty-seven thousand five hundred eighty-one Euros (47,581.- EUR), represented by five hundred (500) shares without expression of par value.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty Euros.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatary, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatary and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatary signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R. C. Luxembourg section B numéro 76.008),

ici représentée par Monsieur Simon Henin, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch in Luxembourg, (R. C. Luxembourg section B numéro 76.005), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 693 du 26 septembre 2000,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 239 du 6 mars 2003,  
et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social actuellement de quarante-quatre mille sept cent trente et un euros (44.731,- EUR) pour le porter à quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt et un euros (47.581,- EUR) par augmentation de la valeur comptable des parts sociales.

L'associée unique décide que les parts sociales resteront désormais sans valeur nominale.

L'augmentation de capital ainsi décidée a été libérée par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport au capital social de la société d'un montant total de deux mille huit cent cinquante euros (2.850,- EUR) sous forme d'un apport de l'entièreté de titres de créance émis par la société et détenu par l'associé unique.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été présentée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital décidée à la résolution précédente, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt et un euros (47.581,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualité qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Henin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 60, case 6. – Reçu 28,50 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009221.3/231/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**AJM TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 88.784.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010428.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**COIN INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 70.421.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 26 janvier 2004 que:  
- l'assemblée renomme le gérant sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;  
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge au gérant de la Société.

Mamer, le 26 janvier 2004.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07437. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010204.3/695/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 76.004.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

The private limited company HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C. Luxembourg section B number 76.008), here represented by Mr Simon Henin, private employee, professionally residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, by virtue of the proxy given under private seal.

That proxy initialled ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of the private limited company HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC I, S.à r.l., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch in Luxembourg, (R.C. Luxembourg section B number 76.004), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 22nd of May 2000, published in the Mémorial C number 693 of the 26th of September 2000,

and that the articles of association have been modified by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, on the 31st of December 2002, published in the Mémorial C number 239 of the 6th of March 2003,

and that the appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital from eight hundred fifty-eight thousand seven hundred ninety-one Euros (858,791.- EUR) up to one million three hundred and sixty-seven thousand and forty-one Euros (1,367,041.- EUR) by increasing the value of the issued shares of the company.

The sole partner decides that the shares of the company will forthwith stay have no par value.

The increase of the capital has been paid up by a contribution in kind consisting in the transfer to the share capital account of the company of a total amount of five hundred and eight thousand two hundred and fifty Euros (508,250.- EUR) being the aggregate principal amount of a loan notes issued by the company and held by the sole partner.

The proof of the existence and of the value of the contributions have been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the increase of capital resolved in the above resolution, article six (6) of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at one million three hundred and sixty-seven thousand and forty-one Euros (1,367,041.- EUR), represented by five hundred (500) shares without expression of par value.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand eight hundred Euros.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatary, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatary and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatary signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C. Luxembourg section B numéro 76.008),

ici représentée par Monsieur Simon Henin, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC I, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch in Luxembourg, (R.C. Luxembourg section B numéro 76.004), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 693 du 26 septembre 2000,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 239 du 6 mars 2003, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social actuellement de huit cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze euros (858.791,- EUR) pour le porter à un million trois cent soixante-sept mille quarante et un euros (1.367.041,- EUR) par augmentation de la valeur comptable des parts sociales.

L'associée unique décide que les parts sociales resteront désormais sans valeur nominale.

L'augmentation de capital ainsi décidée a été libérée par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport au capital social de la société d'un montant total de cinq cent huit mille deux cent cinquante euros (508.250,- EUR) sous forme d'un apport de l'entière part de titres de créance émis par la société et détenu par l'associé unique.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été présentée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital décidée à la résolution précédente, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million trois cent soixante-sept mille quarante et un euros (1.367.041,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six mille huit cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Henin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 60, case 4. – Reçu 5.082,19 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009222.3/231/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**ARCHITECTES PERRY WEBER & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6960 Senningen, 8, Um Kiem.

R. C. Luxembourg B 88.931.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010429.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**GP FINANCIERE NEW SUB 1 S.C.S., Société en commandite simple.**

**Capital social: 1.012.190.500,- EUR.**

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 90.159.

**EXTRAIT**

Il ressort d'une convention de cession en date du 10 décembre 2002 entre FINANCIERE LIGHT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B 87.573, et LUMINA PARENT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B 87.737, que FINANCIERE LIGHT a transféré à LUMINA PARENT dix-neuf (19) actions de commanditaire de la société.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03674. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010257.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**DP CONSULT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.P. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 62.455.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM05214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 janvier 2004.

Signature.

(010253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**HALDER-GIMV GERMANY PROGRAM - ADAMS STREET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 96.818.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The company THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., with its identification tax number 98-0392493 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC.

2.- The partnership THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., with its identification tax number 35-2190920 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC.

3.- The private foundation BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, with its identification tax number 98-6038021 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC.

All are here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of three proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the appearing parties are the sole actual partners of the private limited company HALDER-GIMV GERMANY PROGRAM - ADAMS STREET, S.à r.l., with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, (R. C. S. Luxembourg section B number 96.818), incorporated by deed of the undersigned notary on the 29th of October 2003, published in the Mémorial C number 1305 of the 8th of December 2003, and that the appearing parties have taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing parties decide to decrease the share capital by forty-four Euros (44.- EUR) so as to reduce it from its present amount of thirty-one thousand nine hundred Euros (31,900.- EUR) to thirty-one thousand eight hundred and fifty-six Euros (31,856.- EUR); the forty-four Euros (44.- EUR) being allocated to a free reserve and no sharequota being cancelled.

All powers are conferred to the managers to proceed to the required bookkeeping operations.

*Second resolution*

The appearing parties decide to adopt a par value of eighty-eight Euros (88.- EUR) per sharequota.

*Third resolution*

The appearing parties decide to replace the one thousand two hundred seventy-six (1,276) existing sharequotas of twenty-five Euros (25.- EUR) each by three hundred and sixty-two (362) sharequotas with a par value of eighty-eight Euros (88.- EUR) each, as follows:

1.- The company THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., prenamed, two hundred thirty-two point zero eight sharequotas, . . . . .	232.08
2.- The partnership THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., prenamed, ninety-three point ninety sharequotas, . . . . .	93.90
3.- The private foundation BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, prenamed, thirty-six point zero two sharequotas, . . . . .	36.02
Total: three hundred and sixty-two sharequotas, . . . . .	362.00

*Fourth resolution*

The appearing parties declare:

- that the company THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., prenamed, has waived its sharequota fraction of 0.08 in favour of the partnership THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., prenamed, and



- that the private foundation BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, prenamed, has waived its sharequota fraction of 0.02 in favour of the partnership THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., prenamed.

*Fifth resolution*

The appearing parties decide to amend article six (6) of the articles of association in order to reflect such action, and to give it the following wording:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at thirty-one thousand eight hundred and fifty-six Euros (31,856.- EUR), represented by three hundred and sixty-two (362) sharequotas of eighty-eight Euros (88.- EUR) each, which have been all subscribed as follows:

1.- The company THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., with its identification tax number 98-0392493 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC., two hundred thirty-two sharequotas, . . . . .	232
2.- The partnership THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., with its identification tax number 35-2190920 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC., ninety-four sharequotas, . . . .	94
3.- The private foundation BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, with its identification tax number 98-6038021 and its registered office at United States of America - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC., thirty-six sharequotas, . . . . .	36
Total: three hundred and sixty-two sharequotas, . . . . .	362

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatary, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatary and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatary signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le 19 décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., avec le numéro d'identification fiscale 98-0392493 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC.

2.- La société civile THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., avec le numéro d'identification fiscale 35-2190920 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC.

3.- La fondation privée BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, avec le numéro d'identification fiscale 98-6038021 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC.

Toutes sont ici représentées par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée HALDER-GIMV GERMANY PROGRAM - ADAMS STREET, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R. C. S. Luxembourg section B numéro 96.818), constituée par acte du notaire instrumentant en date du 29 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1305 du 8 décembre 2003,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les comparantes décident de réduire le capital social à concurrence de quarante-quatre euros (44,- EUR) pour le réduire de son montant actuel de trente et un mille neuf cents euros (31.900,- EUR) à trente et un mille huit cent cinquante-six euros (31.856,- EUR); les quarante-quatre euros (44,- EUR) étant attribués à un compte de réserve libre et aucune part sociale n'étant annulée.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Deuxième résolution*

Les comparantes décident d'adopter la valeur nominale de quatre-vingt-huit euros (88,- EUR) par part sociale.

*Troisième résolution*

Les comparantes décident de remplacer les mille deux cent soixante-seize (1.276) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par trois cent soixante-deux (362) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-huit euros (88,- EUR) chacune, comme suit:

1.- La société THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., prédésignée, deux cent trente-deux virgule zéro huit parts sociales, .....	232,08
2.- La société civile THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., prédésignée, quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-dix parts sociales, .....	93,90
3.- La fondation privée BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, prédésignée, trente-six virgule zéro deux parts sociales, .....	36,02
Total: trois cent soixante-deux parts sociales, .....	362,00

*Quatrième résolution*

Les comparantes déclarent:

- que la société THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., prédésignée, a renoncé à sa fraction de la part sociale de 0,08 en faveur de la société civile THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., prédésignée, et

- que la fondation privée BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, prédésignée, a renoncé à sa fraction de la part sociale de 0,02 en faveur de la société civile THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., prédésignée.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille huit cent cinquante-six euros (31.856,- EUR), représenté par trois cent soixante-deux (362) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-huit euros (88,- EUR) chacune, qui ont été toutes souscrites comme suit:

1.- La société THE 2003 PRIMARY BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND OFFSHORE SERIES COMPANY LTD., avec le numéro d'identification fiscale 98-0392493 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC., deux cent trente-deux parts sociales, .....	232
2.- La société civile THE BRINSON NON-U.S. PARTNERSHIP FUND - 2003 PRIMARY FUND, L.P., avec le numéro d'identification fiscale 35-2190920 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC., quatre-vingt-quatorze parts sociales, ..	94
3.- La fondation privée BRINSON PARTNERSHIP FUND PROGRAM ENTITY A, avec le numéro d'identification fiscale 98-6038021 et son siège aux Etats-Unis d'Amérique - Illinois 60606-2807, Chicago, One North Wacker Drive, Suite 2200, C/O Adams Street Partners, LLC., trente-six parts sociales, .....	36
Total: trois cent soixante-deux parts sociales, .....	326

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009217.3/231/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**CRUMPLINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.653.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2004*

L'assemblée accepte les démissions de Madame Emanuela Brero et de Madame Maria Chiapolino de leur fonction d'administrateur et les remercie pour leur activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat comme nouveaux administrateurs Madame Irène Acciani, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Pascal Verdin-Pol, demeurant professionnellement à Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que celui de leur prédécesseur.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010413.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**NETWORKSCREEN TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

**Capital: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 79.857.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2003*

Lors de cette assemblée, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

*Transfert du siège social*

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

*Démission du Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée accepte la démission avec décharge pleine et entière de sa fonction de Commissaire de la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.OR.I.G. S.C., ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

*Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée appelle aux fonctions de Commissaire de la société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2006:

. La société VERICOM S.A., inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° B 51.203, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour NETWORKSCREEN TECHNOLOGY S.A.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010339.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**MANDARIN BUSINESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.345.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, en cours de publication au Mémorial.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 décembre 2003 que décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs qui ont démissionné en date de ce jour.

Ont été nommés au conseil d'administration:

- Monsieur Urs Meisterhans, banquier, demeurant à CH-Weisslingen, administrateur;
  - Madame Judith Hamburger, avocate, demeurant à CH-Zurich, administrateur;
  - Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, administrateur.
- Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

*Pour la société MANDARIN BUSINESS S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04185. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010389.3/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**GLOBAL GROUP AG, Aktiengesellschaft,**

**(anc. GLOBAL FINANCE GROUP AG).**

Gesellschaftssitz: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

H. R. Luxemburg B 81.848.

Im Jahre zweitausenddrei, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft GLOBAL FINANCE GROUP AG, augenblicklich ohne bekannten Gesellschaftssitz, (R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 81.848), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Paul Decker, Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg-Eich, am 26. April 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1035 vom 20. November 2001,

mit einem Gesellschaftskapital von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Guillaume Rauchs, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Christian Dostert, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Hans Kappes, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Trier (Bundesrepublik Deutschland)

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

- 1.- Festlegung des Gesellschaftssitzes.
- 2.- Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in GLOBAL GROUP AG.
- 3.- Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 1 der Satzung.
- 4.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz in L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, festzulegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung von GLOBAL FINANCE GROUP AG in GLOBAL GROUP AG abzuändern.

*Dritter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel 1 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Erster Absatz.** Unter der Bezeichnung GLOBAL GROUP AG besteht eine Aktiengesellschaft.»

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Kappes, C. Dostert, G. Rauchs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 59, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 26. Januar 2004.

J. Seckler.

(009392.3/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**PATCORP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 56.249.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à L-Sanem, en remplacement de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 613, en date du 27 novembre 1996;

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks en date du 8 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 50, en date du 4 février 1997.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2003 à Luxembourg, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, a été nommée réviseur afin d'auditer les comptes clôturés au 31 décembre 2002 de PATCORP S.A.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

*Pour PATCORP S.A.*

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07790. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(010384.3/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**CBOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.428.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010444.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**CEFIP, COMPAGNIE D'EDITEURS D'UN FICHER INFORMATISE PHARMACEUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2446 Howald, 12, Ceinture des Rosiers.

R. C. Luxembourg B 58.016.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010447.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**LAMARTINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 98.615.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixteenth of January.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company GENISTRE INVESTMENTS S.A., with registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, not yet registered with the Trade Register of Luxembourg,

duly represented by Mrs Véronique Doring, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on January 16, 2004.

2. The company ECOREAL S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 38.875,

duly represented by Mrs Annie Lyon, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given on January 16, 2004.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy holders of the appearing parties, and the notary, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of LAMARTINE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the company is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 70,000.- (seventy thousand Euro) divided into 70 (seventy) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) to be divided into 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on January 15, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind or by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the board didn't choose a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The board of directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's object. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two directors. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Thursday of the month of April at 3.00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1) GENISTRE INVESTMENTS S.A., prenamed, sixty-nine shares .....	69
2) ECOREAL S.A., prenamed, one share .....	<u>1</u>
Total: seventy shares .....	70

The shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 70,000.- (seventy thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro).

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing parties, duly represented and representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2009:

1. The company MONTEREY SERVICES S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 51.100;

2. The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474;



3. Mr Robert Hovenier, commercial director, born in Seedorf (the Netherlands) on May 28, 1965, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six years, its mandate expiring at the ordinary general meeting of 2009:

The company FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., with registered office in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 34.813.

*Third resolution*

The company's registered office is located in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, acting in the here above stated capacities, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the proxy holders signed the original deed together with the Notary.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le seize janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société GENISTRE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Madame Véronique During, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2004.

2. La société ECOREAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875,

représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentée comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LAMARTINE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) représenté par 70 (soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 15 janvier 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration pourra déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social effectuée dans la forme requise par le conseil d'administration, le présent article sera, en conséquence, adapté suivant la modification.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Conseil d'administration et commissaires aux comptes**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Il se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration devront être signés par tous les administrateurs présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et ratifier tous les actes concernant la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tel que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) GENISTRE INVESTMENTS S.A., prénommée, soixante-neuf actions .....	69
2) ECOREAL S.A., prénommée, une action. ....	1
Total: soixante-dix actions .....	70

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, pour une période de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

1. La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;
2. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474;
3. Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, né à Seedorf (Pays-Bas) le 28 mai 1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

La société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.813.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite aux personnes mandataires, agissant ès dites qualités, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les personnes mandataires ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: V. During, A. Lyon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, vol. 142S, fol. 27, case 7. – Reçu 700 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 janvier 2004.

T. Metzler.

(010615.3/222/392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**YAPI INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 68.704.

In the year two thousand three, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited holding company YAPI INVEST S.A., with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, (R.C.S. Luxembourg section B number 68.704), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg-City, acting on behalf of the undersigned notary, prevented, on the 11th of February 1999, published in the Mémorial C number 362 of the 20th of May 1999,

and whose articles of association have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on the 12th of May 1999, published in the Mémorial C number 629 of the 20th of August 1999;
- on the 24th of December 2001, published in the Mémorial C number 873 of the 7th of June 2002.

The meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Christian Dostert, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Decrease of the capital to the extent of USD 7,450,000.- in order to reduce it from the amount of USD 11,750,000.- to USD 4,300,000.- by the repayment of USD 7,450,000.- to the majority shareholder, the company YAPI MERKEZI INSAAT ve SANAYI A.S. with its registered office in TK-81180 Turkey, Camlica-Istanbul, Haci Resit Pasa Sok. No. 7, by the transfer of 1,875,000 shares of YAPI MERKEZI PREFABRIKATION INC estimated at USD 7,450,000.- and by the cancellation of 7,450 shares belonging to the latter, and ascertainment that the said transfer can only be implemented one month after the publication of the relevant notarial deed in the official gazette of Luxembourg.

2.- Consent of the minority shareholders, Messrs. Erdem Arioglu, Basar Arioglu, Ersin Arioglu and Emre Aykar, residing professionally in TK-81180 Turkey, Camlica-Istanbul, Haci Resit Pasa Sok. No.7, to the decisions under 1).

3.- Subsequent amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of association.

## 4.- Sundry.

II.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The share capital is decreased to the extent of USD 7,450,000.- (seven million four hundred and fifty thousand dollars of the USA), in order to reduce it from the amount of USD 11,750,000.- (eleven million seven hundred and fifty thousand dollars of the USA) to USD 4,300,000.- (four million three hundred thousand dollars of the USA).

The USD 7,450,000.- (seven million four hundred and fifty thousand dollars of the USA) are repaid to the majority shareholder, the company YAPI MERKEZI INSAAT ve SANAYI A.S, with its registered office in TK-81180 Camlica-Istanbul, Haci Resit Pasa Sok. No. 7 (Turkey), by the transfer of 1,875,000 shares of YAPI MERKEZI PREFABRIKATION INC estimated at USD 7,450,000.- and 7,450 shares of the company with a par value of USD 1,000.- (thousand dollars of the USA) each, belonging to the latter are cancelled.

All powers are conferred to the board of directors to proceed to the required bookkeeping operations, to the cancellation of the 7,450 shares and to the repaying of the shareholder, knowing that the repayment and the said transfer of shares can be done only thirty (30) days after the publication of the present deed in the Mémorial C.

*Second resolution*

The minority shareholders, Messrs Erdem Arioglu, Basar Arioglu, Ersen Arioglu and Emre Aykar, residing professionally in TK-81180 Camlica-Istanbul, Haci Resit Pasa Sok. No. 7 (Turkey), consent to the first resolution.

*Third resolution*

As a consequence of such decrease of capital the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at USD 4,300,000.- (four million three hundred thousand dollars of the USA), represented by 4,300 (four thousand three hundred) shares of USD 1,000.- (thousand dollars of the USA) each.»

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred Euros.

The amount of the capital decrease is evaluated at 6,038,745.24 EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearers, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearers have signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme YAPI INVEST S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.704), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, agissant pour compte du notaire instrumentant, empêché, en date du 11 février 1999, publié au Mémorial C numéro 362 du 20 mai 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 629 du 20 août 1999;

- en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 873 du 7 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Réduction du capital à concurrence de USD 7.450.000,- pour le réduire de USD 11.750.000,- à USD 4.300.000,- par le remboursement de USD 7.450.000,- à l'actionnaire majoritaire, la société YAPI MERKEZI INSAAT ve SANAYI A.S. avec siège à TK-81180 Turquie, Camlica-Istanbul, Haci Resit Pasa Sok. No. 7, par le transfert de 1.875.000 actions de YAPI MERKEZI PREFABRIKATION INC estimées à USD 7.450.000,- et par l'annulation de 7.450 actions appartenant à celui-ci, et constatation que ledit transfert peut uniquement être rendu effectif un mois après la publication de cet acte notarié dans le journal officiel du Luxembourg.

2.- Consentement des actionnaires minoritaires, Messieurs Erdem Arioglu, Basar Arioglu, Ersin Arioglu et Emre Aykar, ayant leur domicile professionnel à TK-81180 Turquie, Camlica-Istanbul, Haci Resit Pasa Sok. No. 7, aux décisions sous 1.

3.- Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est diminué à concurrence de USD 7.450.000,- (sept millions quatre cent cinquante mille dollars des USA) pour le réduire de USD 11.750.000,- (onze millions sept cent cinquante mille dollars des USA) à USD 4.300.000,- (quatre millions trois cent mille dollars des USA).

Les USD 7.450.000,- (sept millions quatre cent cinquante mille dollars des USA) sont remboursés à l'actionnaire majoritaire, la société YAPI MERKEZI INSAAT ve SANAYI A.S., avec siège à TK-81180 Camlica-Istanbul, Haci Resit Pasa Sok. No. 7 (Turquie), par le transfert de 1.875.000 actions de YAPI MERKEZI PREFABRIKATION INC estimées à USD 7.450.000,- et 7.450 actions de la société d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars des USA) chacune appartenant à celui-ci sont annulées.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des 7.450 actions et au remboursement à l'actionnaire, étant entendu que le remboursement et ledit transfert d'actions ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires minoritaires, Messieurs Erdem Agioglu, Basar Arioglu, Ersin Arioglu et Emre Aykar, ayant leur domicile professionnel à TK-81180 Camlica-Istanbul, Haci Resit Pasa Sok. No. 7 (Turquie), consentent à la première résolution.

*Troisième résolution*

Suite à la réduction du capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à USD 4.300.000,- (quatre millions trois cent mille dollars des USA), représenté par 4.300 (quatre mille trois cents) actions de USD 1.000,- (mille dollars des USA) chacune.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille deux cents euros.

Le montant de la réduction du capital social est évalué à la somme de 6.038.745,24 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, C. Dostert, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 59, case 11.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009247.3/231/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.160.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of December.  
Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited company HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C. Luxembourg section B number 76.008), here represented by Mr Simon Henin, private employee, professionally residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, by virtue of the proxy given under private seal.

That proxy initialled ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of the private limited company HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch in Luxembourg, (R.C. Luxembourg section B number 82.160), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 15th of May 2001, published in the Mémorial C number 1112 of the 5th of December 2001,

and that the articles of association have been modified by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, on the 31st of December 2002, published in the Mémorial C number 240 of the 6th of March 2003,

and that the appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital from two hundred ninety-five thousand eight hundred seventy-one Euros (295,871.- EUR) up to three hundred and nine thousand seven hundred twenty-nine Euros (309,721.- EUR) by increasing the value of the issued shares of the company.

The sole partner decides that the shares of the company will forthwith stay have no par value.

The increase of the capital has been paid up by a contribution in kind consisting in the transfer to the share capital account of the company of an total amount of thirteen thousand eight hundred and fifty Euros (13,850.- EUR) being the aggregate principal amount of a loan notes issued by the company and held by the sole partner.

The proof of the existence and of the value of the contributions have been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the increase of capital resolved in the above resolution, article six (6) of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred and nine thousand seven hundred twenty-nine Euros (309,721.- EUR), represented by five hundred (500) shares without expression of par value.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty Euros.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatary, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatary and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatary signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C. Luxembourg section B numéro 76.008),

ici représentée par Monsieur Simon Henin, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée HCEPP LUXEMBOURG POLAND V, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch in Luxembourg, (R.C. Luxembourg section B numéro 82.160), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1112 du 5 décembre 2000,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 240 du 6 mars 2003,  
et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social actuellement de deux cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante et onze euros (295.871,- EUR) pour le porter à trois cent neuf mille sept cent vingt et un euros (309.721,- EUR) par augmentation de la valeur comptable des parts sociales.

L'associée unique décide que les parts sociales resteront désormais sans valeur nominale.

L'augmentation de capital ainsi décidée a été libérée par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport au capital social de la société d'un montant total de treize mille huit cent cinquante euros (13.850,- EUR) sous forme d'un apport de l'entièreté de titres de créance émis par la société et détenu par l'associé unique.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été présentée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital décidée à la résolution précédente, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent neuf mille sept cent vingt et un euros (309.721,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Henin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 60, case 4. – Reçu 138,50 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009225.3/231/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**BLUE AZUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.964.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature.

(009740.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**BR DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.847.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 19 janvier 2004 à 11.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Marie Brouant du poste d'administrateur et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD à ce même poste.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06674. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(009784.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.



**HCEPP LUXEMBOURG POLAND III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 76.011.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

The private limited company HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C. Luxembourg section B number 76.008),

here represented by Mr Simon Henin, private employee, professionally residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, by virtue of the proxy given under private seal.

That proxy initialled ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of the private limited company HCEPP LUXEMBOURG POLAND III, S.à r.l., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch in Luxembourg, (R.C. Luxembourg section B number 76.011), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 22nd of May 2000, published in the Mémorial C number 694 of the 26th of September 2000,

and that the appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital from twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) up to two hundred and one thousand five hundred fifty-two Euros (201,552.- EUR) by increasing the value of the issued shares of the company.

The sole partner decides that the shares of the company shall forthwith have no par value.

The increase of the capital has been paid up by a contribution in kind consisting in the transfer to the share capital account of the company of an amount of one hundred eighty-nine thousand fifty-two Euros (189,052.- EUR) being the aggregate principal amount of a loan note issued by the company and held by the sole partner.

The proof of the existence and of the value of the contributions have been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the increase of capital resolved in the above resolution, article six (6) of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred and one thousand five hundred fifty-two Euros (201,552.- EUR), represented by five hundred (500) shares without expression of par value.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand two hundred Euros.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatary, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatary and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatary signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C. Luxembourg section B numéro 76.008),

ici représentée par Monsieur Simon Henin, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée HCEPP LUXEMBOURG POLAND III, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch in Luxembourg, (R.C. Luxembourg section B numéro 76.011), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 694 du 26 septembre 2000,

et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social actuellement de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) pour le porter à deux cent un mille cinq cent cinquante-deux euros (201.552,- EUR) par augmentation de la valeur comptable des parts sociales.

L'associée unique décide que les parts sociales seront désormais sans valeur nominale.

L'augmentation de capital ainsi décidée a été libérée par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport au capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-deux euros (189.052,- EUR) sous la forme d'un apport de l'entièreté d'un titre de créance émis par la société et détenu par l'associé unique.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été présentée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital décidée à la résolution précédente, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent un mille cinq cent cinquante-deux euros (201.552,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de trois mille deux cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Henin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 60, case 3. – Reçu 1.890,52 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009234.3/231/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**saint paul S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 86.494.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 19 décembre 2003 à 9.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 juillet 2003.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 juillet 2003.

Reconduction des mandats de Monsieur Reinald Loutsch, Madame Elise Lethuillier et Madame Maria Farias en tant qu'Administrateurs et de FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes se clôturant au 31 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06601. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009724.3/817/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**ROFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 33.638.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature.

(009716.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**ROFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 33.638.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature.

(009718.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**ROFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 33.638.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature.

(009720.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**ROFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 33.638.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature.

(009722.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**ROFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 33.638.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juin 2003 à 10.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation intervenue en date du 8 septembre 2000 et Madame Elise Lethuillier en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, Administrateur démissionnaire, tout en lui donnant décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée Générale donne décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant à la non-tenu des Assemblées Générales Ordinaires approuvant les comptes des exercices 1999, 2000 et 2001 aux dates statutaires.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06585B. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009727.3/817/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**HCEPP LUXEMBOURG POLAND I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 76.009.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

The private limited company HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C. Luxembourg section B number 76.008),

here represented by Mr Simon Henin, private employee, professionally residing in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, by virtue of the proxy given under private seal.

That proxy initialled *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of the private limited company HCEPP LUXEMBOURG POLAND I, S.à r.l., with registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch in Luxembourg, (R.C. Luxembourg section B number 76.009), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 22nd of May 2000, published in the Mémorial C number 694 of the 26th of September 2000,

and that the articles of association have been modified by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, on the 31st of December 2002, published in the Mémorial C number 239 of the 6th of March 2003,

and that the appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital from eight hundred fifty-eight thousand seven hundred ninety-one Euro (858,791.- EUR) up to two million seventy thousand nine hundred and sixteen Euros (2,070,916.- EUR) by increasing the value of the issued shares of the company.

The sole partner decides that the shares of the company will forthwith have no par value.

The increase of the capital has been paid up by a contribution in kind consisting in the transfer to the share capital account of the company of an total amount of one million two hundred and twelve thousand one hundred twenty-five Euros (1,212,125.- EUR) being the aggregate principal amount of a loan notes issued by the company and held by the sole partner.

The proof of the existence and of the value of the contributions have been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the increase of capital resolved in the above resolution, article six (6) of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at two million seventy thousand nine hundred and sixteen Euros (2,070,916.- EUR), represented by five hundred (500) shares without expression of par value.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately fourteen thousand two hundred and fifty Euros.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatary, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatary and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatary signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée HCEPP LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C. Luxembourg section B numéro 76.008),

ici représentée par Monsieur Simon Henin, employé privé, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée HCEPP LUXEMBOURG POLAND I, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch in Luxembourg, (R.C. Luxembourg

section B numéro 76.009), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 694 du 26 septembre 2000,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 239 du 6 mars 2003,

et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social actuellement de huit cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-onze euros (858.791,- EUR) pour le porter à deux millions soixante-dix mille neuf cent seize euros (2.070.916,- EUR) par augmentation de la valeur comptable des parts sociales.

L'associée unique décide que les parts sociales resteront désormais sans valeur nominale.

L'augmentation de capital ainsi décidée a été libérée par un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport au capital social de la société d'un montant total d'un million deux cent douze mille cent vingt-cinq euros (1.212.125,- EUR) sous forme d'un apport de l'entièreté de titres de créance émis par la société et détenu par l'associé unique.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été présentée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital décidée à la résolution précédente, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions soixante-dix mille neuf cent seize euros (2.070.916,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de quatorze mille deux cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Henin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 60, case 2. – Reçu 12.121,25 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jungerlinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009240.3/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**CAFE DES ARTISTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1645 Luxembourg, 22, Montée du Grund.

R. C. Luxembourg B 75.433.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(009766.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**MYTILINEOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 56.953.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MYTILINEOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding*

*SOFINEX S.A., Société Anonyme*

Signature

(009814.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**GHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 76.799.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature.

(009747.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**GHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 76.799.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature.

(009745.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**SEDAC-THERAPEUTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 89.517.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 décembre 2003 à 10.00 heures*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration que dans la limite des pouvoirs qui lui ont été conférés en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 novembre 2003, de transférer en date de ce jour, 9 décembre 2003, le siège social de la société du 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, au 18, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06600. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009736.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**SFPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 97.174.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 12 janvier 2004 que:

- Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Francis N. Hoogewerf, en tant qu'administrateur de la société.

- Le conseil d'administration accepte la nomination de Monsieur Michel Antolinos, administrateur de société, né le 24 novembre 1941 à Lyon, France, demeurant à 21, Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève, Suisse, en tant qu'administrateur-délégué de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Celui-ci reprendra le mandat de son prédécesseur. Monsieur Michel Antolinos aura tout pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

*Agent Domiciliaire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06851. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010333.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**BUSINESS SERVICES ACCESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 74.576.

Par la présente, COSELUX, S.à r.l. dénonce le siège social au 166, rue de Dippach, L-8055 Bertrange de BUSINESS SERVICES ACCESS, S.à r.l., immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le n° B 74.576, matricule 20002402840.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22 janvier 2004.

COSELUX, S.à r.l.

*La gérance*

G. Guillaume

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06850. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(010252.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**FINELCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 98.513.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Frank Beck, administrateur de société, né le 8 mars 1959 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin, représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) Monsieur Gust Elsen, administrateur de société, né le 19 octobre 1950 à Echternach, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin, représenté par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3) Monsieur Lutwin Glaesener, administrateur de société, né le 7 novembre 1964 à D-Saarburg (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin, représenté par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

4) Monsieur Mathis Maquet, administrateur de société, né le 22 août 1942 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin, représenté par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

5) Monsieur Marc Picard, administrateur de société, né le 21 mars 1952 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin, représenté par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

6) Monsieur Armand Zigrand, administrateur de société, né le 10 décembre 1946 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin, représenté par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, prénommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des actions créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société a en outre pour objet la prestation de services administratifs au sens le plus large, en faveur des entreprises et sociétés auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement ainsi que l'achat pour le compte et la location en faveur de ces entreprises de tout équipement de bureau au sens le plus large.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de FINELCO S.A.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 100.000,- EUR (cent mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions de 10,- EUR (dix euros) chacune.

**Art. 7.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Pour le cas où un actionnaire entend céder ses actions, il devra préalablement et par lettre recommandée faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunérations convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire, la société ne sera pas dissoute. Toutefois les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts des héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex, téléfax ou tout autre moyen traçable.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix celle du président est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale ou statuée directement par l'assemblée générale.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin, à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier mardi ouvrable précédent.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions au porteur doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire actionnaire ou non.



Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1) Monsieur Frank Beck, prénommé, deux mille actions	2.000
2) Monsieur Gust Elsen, prénommé, mille cinq cents actions	1.500
3) Monsieur Lutwin Glaesener, prénommé, deux mille actions	2.000
4) Monsieur Mathis Maquet, prénommé, mille sept cent cinquante actions	1.750
5) Monsieur Marc Picard, prénommé, mille actions	1.000
6) Monsieur Armand Zigrand, prénommé, mille sept cent cinquante actions	1.750
Total: dix mille actions	10.000

Les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de 100.000,- EUR (cent mille euros) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille deux cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statutaire de 2005:
  - a) Monsieur Frank Beck, administrateur de société, né le 8 mars 1959 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin;
  - b) Monsieur Gust Elsen, administrateur de société, né le 19 octobre 1950 à Echternach, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin;
  - c) Monsieur Lutwin Glaesener, administrateur de société, né le 7 novembre 1964 à D-Saarburg (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin;
  - d) Monsieur Mathis Maquet, administrateur de société, né le 22 août 1942 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin;
  - e) Monsieur Marc Picard, administrateur de société, né le 21 mars 1952 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin;
  - f) Monsieur Armand Zigrand, administrateur de société, né le 10 décembre 1946 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
- 3) Monsieur Mathis Maquet, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire, pour la même période:  
La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.
- 5) Le siège social est établi à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2004, vol. 525, fol. 60, case 1.- Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009612.3/231/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**KAR-TESS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 18.031.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2003 a décidé:

1) de fixer à quatre le nombre d'administrateurs;

2) de nommer:

- M. Robert Heberlein, avocat, 58, Bleicherweg, CH-8027 Zürich en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. Leonidas Ioannou. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- M. Ryan Rudolph, avocat, 58, Bleicherweg, CH-8027 Zürich, nouvel administrateur de la société.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009 approuvant les comptes de 2008.

*Pour KAR-TESS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

*SOFINEX S.A., Société Anonyme*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06549. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009795.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 20004.

---

**SOFINEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 46.699.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SOFINEX S.A., Société Anonyme*

*Signature*

(009807.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 20004.

---

**WORLD PRODUCTION AGENCY S.A., Société Anonyme.**

**Capital: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 86.949.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2003*

Lors de cette assemblée, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

*Transfert du siège social*

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

*Démission du Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée accepte la démission avec décharge pleine et entière de sa fonction de Commissaire de la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.OR.I.G. S.C., ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

*Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée appelle aux fonctions de Commissaire de la société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2008:

. La société VERICOM S.A., inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° B 51.203, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

*Pour WORLD PRODUCTION AGENCY S.A.*

*SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07087. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010336.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**PARITAL S.A., Société Anonyme.**

**Capital: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 90.964.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2003*

Lors de cette assemblée, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

*Transfert du siège social*

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

*Démission du Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée accepte la démission avec décharge pleine et entière de sa fonction de Commissaire de la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.OR.I.G. S.C., ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

*Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée appelle aux fonctions de Commissaire de la société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2008:

. La société VERICOM S.A., inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° B 51.203, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

*Pour PARITAL S.A.*

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07058. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010342.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**KENTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 69.603.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KENTIA FINANCE S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

*Administrateurs*

(010255.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**ENTERNETWORKS COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 89.860.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 31 décembre 2003 que:

*Transfert du siège social*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07052. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010345.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**MAC ANIAUT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**Capital: EUR 100.000,-.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 91.929.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2003*

Lors de cette assemblée, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

*Transfert du siège social*

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

*Démission du Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée accepte la démission avec décharge pleine et entière de sa fonction de Commissaire de la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.OR.I.G. S.C., ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

*Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée appelle aux fonctions de Commissaire de la société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en l'année 2008:

. La société VERICOM S.A., inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° B 51.203, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour MAC ANIAUT HOLDING S.A.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010350.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.396.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2004.

Signature.

(010266.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**PRIVATE GALLERY S.A., Société Anonyme.**

**Capital: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 90.269.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2003*

Lors de cette assemblée, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

*Transfert du siège social*

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour PRIVATE GALLERY S.A.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010361.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**TARFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 64.795.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Signature.

(010268.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**AUTREPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 89.076.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(010271.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**LOV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 78.833.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(010273.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**GRUPE STRATEGIE PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 82.787.

—  
*Dénonciation du siège social*

ACCEPT CONSEIL LUXEMBOURG SCS ET CIE, S.à r.l., résilie le contrat de domiciliation de la société GROUPE STRATEGIE PATRIMOINE S.A. avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La société GROUPE STRATEGIE PATRIMOINE S.A. ne sera donc plus domiciliée au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

*Pour la société*

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009775.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**MARBRENERIE BOOST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Niederanven, 2, rue de Mensdorf.  
R. C. Luxembourg B 48.700.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010298.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**CHAUFFAGE-SANITAIRE MAUDUIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8218 Mamer, 1-3, rue des Champs.  
R. C. Luxembourg B 36.161.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010301.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**REPACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Fentange, 132, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.606.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010303.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**CENTRE HELFENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue M. Weistroffer.  
R. C. Luxembourg B 81.563.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010451.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**CHAUFFAGE FEDERSPIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.  
R. C. Luxembourg B 37.712.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010455.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**EQUICOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 24, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 54.977.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010459.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**HBH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 29.648.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010462.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**SOCOTEX, SOCIETE COMMERCIALE DE TEXTILES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 3, rue de la Boucherie.  
R. C. Luxembourg B 5.757.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010466.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**ESCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 68.158.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Signature.

(010470.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**VDFINCO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 49.783.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 8 janvier 2001 entre:

Société domiciliée:

VDFINCO S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg: B 49.783

et Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 14 janvier 2003.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010296.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**OLMLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5550 Remich, 12, rue du Macher.  
R. C. Luxembourg B 68.217.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an deux mille quatre, le vingt-sept janvier.

A Remich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme OLMLUX S.A., établie et ayant son siège social à L-5550 Remich, 12, rue de Macher, inscrite au registre de commerce, section B 68.217.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Philippe Stroesser.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Renaud Le Squeren.

*Liste de présence*

SAGAMORE COMPANY .....	1 part sociale
CATONY .....	99 parts sociales
Total: .....	100 parts sociales

Monsieur le président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et décide afin de clarifier la situation de:

*Première résolution*

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de ses fonctions d'administrateur de la société de Monsieur Donato Scarsellato. L'Assemblée le remercie et lui donne quitus pour sa gestion.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer:

- au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature unique, Monsieur Omid Mottahedeh, administrateur, demeurant à 4, rue Oradour à L-2266 Luxembourg, né le 16 janvier 1964 à Téhéran (Iran);
- au poste d'administrateur avec pouvoir de cosignature, Monsieur Angelo Colacino, administrateur, demeurant 152, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, né le 30 août 1961 à Verzino (Italie).

*Troisième résolution*

L'Assemblée confirme à son poste d'administrateur Madame Silvia Buzatu épouse Mottahedeh, administratrice, demeurant à 4, rue Oradour à L-2266 Luxembourg, né le 17 avril 1976 à Timisoara (Roumanie).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06974. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010515.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**POLE STAR S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 58.791.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 4 septembre 2000 entre:

Société domiciliée:

POLE STAR S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg: B 58.791

et Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 16 octobre 2003.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06384. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010297.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**SPITFIRE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.250.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 16 octobre 2000 entre:

Société domiciliée:

SPITFIRE S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg: B 78.250

et Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 30 décembre 2003.

Fait à Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06381. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010299.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---